

Date de la convocation : 12 novembre 2013

Présents: BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCHEMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; LANTUEJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Philippe LANTUEJOUL a été désigné secrétaire.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2013**

Le compte-rendu du 17/10/2013 est adopté à l'unanimité.

Patrice DI BENEDETTO tient à faire une remarque d'ordre général sur l'absence dans la presse locale, d'articles sur la tenue des Conseils municipaux de la commune, alors que pour les autres communes, les Conseils municipaux sont relatés très régulièrement. Il est très regrettable, par exemple, qu'il n'ait pas été fait écho, en octobre, des décisions importantes relatives à l'école de musique.

Monsieur le Maire propose que le présent compte rendu et les deux précédents soient directement adressés à la rédaction.

Inscription de deux points supplémentaires :

- Plateau sportif : convention de mise à disposition
- Plateau sportif : non application des pénalités de retard

Adopté à l'unanimité

### **COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE**

#### **1. Dates des manifestations**

Mercredi	4 décembre	<b>17 h 00</b> <b>20 h 00</b>	Cinéma : « Turbo », Espace du Marais. Cinéma : « Gravity », Espace du Marais. Film en 3D 1 € supplémentaire pour la location des lunettes.
Judi	5 décembre	<b>11 h 00</b>	Cérémonie patriotique, monument aux Morts.
Vendredi	6 décembre	<b>20 h 30</b>	Soirée Téléthon, Espace du Marais avec spectacle intitulé « on en rit encore », interprété par François Liégeois, accompagné au piano par Jean Louis Simon. La buvette sera tenue par l'Amicale des Boulistes.
Samedi	7 décembre	<b>7 h 00 -11 h 00</b>	Téléthon, salle Guinemand, petit-déjeuner organisé par le Club du 3 <sup>ème</sup> âge.
Samedi Dimanche	7 décembre et 8 décembre	<b>14 h 00 - 17 h 00</b>	Marché de Noël à la Maison de retraite à Saône.
Samedi	14 décembre	<b>10 h 00 - 12 h 00</b> <b>14 h 00 - 16 h 00</b>	Visite publique du complexe sportif. Visite publique de l'école élémentaire.
Mercredi	18 décembre	<b>20 h 00</b>	Spectacle folklorique russe « Kalinka », Espace du Marais. Entrée gratuite. Des flyers seront distribués par les élus.

## **2. Plateau sportif : règlement intérieur**

Nicole FILSJEAN fait lecture aux membres du Conseil municipal du règlement intérieur proposé par la commission Communication, Sport et Jeunesse.

Il est précisé que l'utilisation des badges et leur programmation sont en application depuis le début du mois. La présence d'un agent sur place reste nécessaire. Les plannings représentent, à ce jour, 4480 heures d'utilisation sur l'année et une cinquantaine de badges seront distribués pour le nouveau site.

Le nettoyage du site est assuré, actuellement une fois par semaine par une entreprise de nettoyage extérieure.

Les points suivants du règlement sont évoqués :

- Autorisations d'accès : *L'accès des visiteurs et spectateurs est autorisé seulement lors de compétitions ou manifestations sportives ouvertes au public et sous la responsabilité exclusive des organisateurs.* Cela concerne principalement la grande salle et dans le cadre des compétitions. En ce qui concerne les parents qui viennent pour prendre leurs enfants l'accès aux salles est normalement réglementé par les badges.
- Tenue, hygiène et propreté :

Il est interdit notamment de manger et de boire dans les locaux. Une précision est apportée à l'article 6 « à l'exception du hall d'entrée » où les buvettes, réceptions ou goûters d'après match pourront être organisés.

*L'usage de résine ou de colle est interdit.* Cette interdiction peut empêcher certaines compétitions de haut niveau de se dérouler dans le gymnase. Cependant il apparaît que cette interdiction s'applique de plus en plus dans les nouveaux gymnases.

C'est un point particulier pour lequel une discussion entre la commune et les clubs concernés est en cours. Une solution intermédiaire doit être trouvée en toute transparence et en toute confiance réciproque.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

## **3. Médiathèque : informations**

La médiathèque sera fermée au public du mardi 24 décembre au lundi 6 janvier inclus.

Tout le mois de décembre elle est placée sous le signe des fêtes de fin d'année : beaucoup de livres de bricolage, décoration, cuisine et une large sélection d'ouvrages destinés aux enfants sont mis à la disposition des abonnés. Des cadeaux à « emprunter » sont également proposés au pied du sapin.

La table thématique ce mois-ci est consacrée au climat à l'occasion de la Journée Mondiale le 8 décembre 2013 contre le changement climatique. Une large sélection de livres permettant d'appréhender ce problème est disponible.

Mercredi 18 décembre à 14 h 00, une séance « KAMISHIBAI » est proposée aux enfants. Au programme, 4 histoires autour de Noël : « la légende du lapin », « Noël à l'envers », « Neige », et « Noël approche ».

L'exposition Daniel NICOD reste visible à la médiathèque jusqu'au samedi 30 novembre.

## **4. Plateau sportif : convention de mise à disposition**

Le collège utilise les locaux de l'ancien gymnase par une convention depuis une délibération du 27 mars 2002.

Le 18 novembre les équipements du Plateau sportif ont été mis à la disposition du collège, pour l'année scolaire 2013/2014.

Pour cela il y a nécessité de mettre en place une deuxième convention de mise à disposition pour cet équipement nouveau. Cette convention tripartite entre la commune, le Conseil Général et le collège définit les conditions de la mise à disposition pour les dix prochaines années.

Il est rappelé que les effectifs du collège sont en constante augmentation. Le collège utilisera environ 500 heures de sport sur ce nouvel équipement.

La convention permet une utilisation à « titre gracieux » mais prévoit une participation aux frais de fonctionnement au prorata des heures d'occupation.

M. le Maire rappelle qu'un financement complémentaire de 100 000 € du département sera attribué sur l'exercice 2014, ce qui portera la subvention globale du Conseil général à 668 306 €.

Adopté à l'unanimité.

## **COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

### **5. Contrôle d'accès : mise à disposition des badges**

Patrick SAILLARD informe que le complexe sportif et le groupe scolaire, sont dotés d'un système de contrôle d'accès par badges électroniques.

La commune a pris en charge le financement des badges nécessaires pour l'accès des équipements par les différents utilisateurs.

Les utilisateurs à qui sont confiés les badges sont personnellement responsables pendant la durée d'utilisation des équipements. Ils sont tenus de les restituer à la fin de la période d'utilisation.

A défaut ou en cas de perte, il leur sera demandé un dédommagement pour non restitution.

Le montant de ce dédommagement est fixé par délibération.

Il est proposé de fixer le montant du dédommagement pour non restitution ou perte du badge à 20 €.

M. le Maire est autorisé à encaisser les montants correspondants et les sommes encaissées seront prévues sur le compte 758 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

## **6. Salle polyvalente du centre bourg : autorisation de programme et crédits de paiements**

Le 19 septembre, le Conseil municipal votait l'autorisation de programme n° 12. L'acte notarié de vente a été signé le 15 novembre et précise les conditions de versement dès 2013 du premier acompte auquel il convient de rajouter les frais annexes :

Frais notariés 9 950 € et frais de géomètre 1 067.43 €.

Le projet définitif est arrêté sur la base de 404.20 m<sup>2</sup> pour 649 503 € HT soit 776 805.60 € TTC.

2013, (achèvement des fondations) 15 % 116 520.83 €

2014, 80% 621 444.48 €

Année de l'achèvement, 5 % 38 840.27 €

L'autorisation de programme n° 12 est donc modifiée selon les prévisions budgétaires suivantes :

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
CREDITS DE PAIEMENT	790 000.00 €	129 000.00 €	622 000.00 €	39 000 €	- €
<b>RECETTES</b>					
AUTOFINANCEMENT					
CESSION DE TERRAIN	84 000.00 €		84 000.00 €		
VRT DU B.FORETS	200 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €		
FCTVA	120 265.04 €		17 804.30 €	94 595.02 €	7 865.72 €
SUBVENTION 23%	149 385.69 €		89 631.41 €	29 877.14 €	29 877.14 €
EMPRUNT	- €				
SOLDE	- 236 349.27 €	- 29 000 €	- 330 564.29 €	85 472.16 €	37 742.86 €

Adopté à l'unanimité

Maryse BILLOT tient à intervenir sur ce point suite à la distribution, ce jour, d'un nouveau tract du collectif contre le centre Bourg. On nous parle d'endettement et de mutualisation du gymnase, ce n'est que de la désinformation et cela finit par être usant.

Patrice DI BENEDETTO s'insurge sur les mots utilisés dans ce nouveau tract : « complices du maire » qui visent les conseillers et les accuse de forfaiture. Ce tract est clairement un tract de campagne électorale bourré de mensonges. Il ajoute que si les compte-rendus des Conseil Municipaux de Saône étaient relatés de façon exhaustive dans la presse cela pourrait rétablir l'équilibre, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Maire tient à indiquer que ce tract, effectivement, contient des propos diffamatoires à son égard, mais également un ramassis de mensonges cherchant à descendre le maire et son équipe municipale. Ceci est petit mais cela ne suffira pas à déstabiliser l'équipe municipale en place.

Il tient à redire à l'ensemble des conseillers qu'ils n'ont pas à rougir du déroulement de leur mandat. L'équipe a été élue pour développer le village et a tenu ses promesses de campagne. Si cela n'était pas le cas, ce tract reprocherait aux élus ne n'avoir rien fait. Malgré tout, les administrés Saônois savent que ce qui est dit masque la réalité et les actions positives de ce mandat.

M. le Maire précise enfin que le 15 novembre également, l'entreprise locale CEI REUTER a signé un acte de vente avec la SedD, d'un espace à l'étage pour 178 m<sup>2</sup>. Ce qui permet de donner une information précise qui dément les allégations du tract reçu dans les boîtes aux lettres ce matin même.

## 7. Budget principal : DMB n° 3

Il est proposé une décision modificative budgétaire au budget principal 2013 :

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 020	Dépenses imprévues	14 000.00 €			
D CHAP 23- OPE 12	Immo. Constructions en cours		14 000.00 €		
		14 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Adopté à l'unanimité

## 8. Budget C.C.A.S. : DMB n° 2

Il est proposé une décision modificative budgétaire au budget CCAS 2013 :

BUDGET CCAS		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement					
D6247	Transport collectif	5 000.00 €			
D6251	Voyages et déplacement		6 000.00 €		
D6281	Concours divers (cotisations)		250.00 €		
R706	Prestation de service				1 250.00 €
		5 000.00 €	6 250.00 €	0.00 €	1 250.00 €

Adopté à l'unanimité

## 9. Avancements de grades : modification des postes du personnel

Il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier certains emplois, en raison des missions liées aux postes d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression et la création des emplois permanents suivants :

Ancien grade supprimé	Durée hebdomadaire	Nouveau grade à créer	Date d'effet
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	35 heures	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	01/01/2014
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2014
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	27 heures	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	01/01/2014
Attaché	35 heures	Attaché principal	01/04/2014

Le tableau des emplois sera donc modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la façon suivante :

Grade	Durée hebdomadaire
adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h
adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h
adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h
adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	27 h
adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h

adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	13 h
adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	20.35 h
adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h
agent de maîtrise	35 h
agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	23.50 h
agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	29 h
agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	35 h
attaché principal	35 h
rédacteur	35 h
technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h

Adopté à l'unanimité

### **10. Plateau sportif : non application des pénalités de retard**

Après la réception des tranches fermes et conditionnelles du Plateau sportif, il reste à lever encore quelques réserves auprès des entreprises. Les entreprises suivantes ayant réalisé leur marché en temps et en heure, il y a lieu de ne pas leur appliquer les pénalités de retard :

Lot 03 – Charpente bois et métal.	VERDOT ETS SARL
Lot 11 – Carrelages – Faïences.	SARL RICORD
Lot 12 – Revêtements de sols souples.	SAS LAGARDE ET MEREGNANI
Lot 14 – Plomberie sanitaire.	NOUVEAU SA
Lot 15 – Chauffage - Ventilation.	NOUVEAU SA
Lot 16 – Electricité - Courants faibles.	COTEB CODIEL
Lot 19 - Contrôle d'accès	COTEB CODIEL
Lot 20 - Murs rideaux	SODEX OBLIGER
Lot 21 - Achèvement d'ouvertures en aluminium	SODEX OBLIGER

Adopté à l'unanimité

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

### **11. Ecole élémentaire : sorties scolaires 2013/2014**

Le programme des sorties scolaires pour l'année 2013/2014 de l'école élémentaire, arrêté par le conseil des maîtres, a été présenté aux élus comme suit :

- Classe de découverte 3 jours à Paris pour 2 classes de CM2,
- Classe de neige 3 jours à Rochejean pour 2 classes CE1 et CE2/CM1,
- Classe découverte 3 jours pour 1 classe CP,
- Sortie éducative à Champlitte et 3 sorties de ski pour 1 classe de CM1,
- Sortie Jeunesses Musicales de France pour 2 classes CE1 et CE2,
- Un cycle de lutte pour 3 classes,
- Un cycle cirque pour CP et CE1.

Le souhait de la commission Affaires Sociales est de continuer à soutenir les sorties pédagogiques et aider financièrement cette activité selon les règles qui avaient été actées lors du Conseil municipal du 11 septembre 2012.

Pour les activités pédagogiques de l'année 2013/2014, la commission propose de maintenir la somme de 41 € / élève présent à la rentrée.

Le Conseil municipal fixe l'aide financière de la commune à 41 € / élève, soit pour 231 élèves : 9 471 €.

Adopté à l'unanimité

## **12. Rythmes scolaires : horaires 2014**

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré.

Il prévoit un retour à la semaine scolaire de 4 jours ½,

Il fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées,
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis à raison de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée,
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

La commune a souhaité mettre en place cette réforme à partir de la rentrée 2014.

Après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, les horaires scolaires suivants sont proposés à compter de la rentrée 2014 :

### **Ecole maternelle :**

- Les matins enseignement	de	8 h 30 à 11 h 45
- Pause méridienne	de	11 h 45 à 13 h 30
- Les après midi enseignement	de	13 h 30 à 15 h 30
- Les mercredis	de	8 h 30 à 11 h 30

### **Ecole élémentaire :**

- Les matins enseignement	de	8 h 30 à 12 h 00
- Pause méridienne	de	12 h 00 à 13 h 45
- Les après midi enseignement	de	13 h 45 à 15 h 30
- Les mercredis	de	8 h 30 à 11 h 30

Ces horaires ont été adoptés aux conseils d'école à la majorité.

Cette organisation sera soumise au directeur académique des services de l'éducation nationale pour accord définitif.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des Activités Pédagogiques Complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. Pour ces A.P.C. les enseignants doivent consacrer 36 heures sur l'année. La répartition de celles-ci reste à déterminer dans un deuxième temps en groupe de pilotage. Elle sera soumise à la décision du Conseil municipal au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Il est précisé que la CLIS n'est pas concernée par les A.P.C..

A l'échelle du plateau les écoles ont toutes choisi le mercredi. Cette répartition modifiera à la fois la répartition des activités extra scolaires du mercredi matin et l'organisation du temps de travail des parents.

Adopté à l'unanimité

## **13. Accueil de loisirs : bilan des vacances d'automne**

Le bilan est particulièrement positif puisque la fréquentation 2013 est, sur cette période, la meilleure constatée depuis 2010, avec en moyenne une quinzaine d'enfants par jour.

Le thème intitulé « au fil des araignées » a proposé des activités sur la fabrication de toiles d'araignée et de bougies, de la pâtisserie, un grand jeu et des sorties au parc scientifique de Montbéliard, sur un sentier karstique et en forêt.

## **14. Périscolaire : informations**

On note une fréquentation générale en hausse en particulier le midi avec une moyenne de 130 enfants et le soir 50 enfants. Il en est de même pour le mercredi. Ceci implique une modification dans l'organisation des emplois du temps du personnel où un animateur supplémentaire est de plus en plus souvent sollicité.

Dominique PEYRARD remercie les agents du service pour leur bonne humeur et leur enthousiasme par rapport à ces adaptations.

## COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

### 15. Forêt : coupes de bois 2014/2015

Pour 2014-2015, l'O.N.F. propose pour les ventes aux adjudications générales :

- Coupes feuillues en futaie affouagère : parcelles : 26-29-37-38. Découpe aux hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre, découpe standard pour les chênes et les autres essences.
- Ventes de gré à gré : parcelle 46 pour les grumes et parcelles 14-16-17 pour les petits bois.
- Ventes des chablis : en bloc et sur pied, de gré à gré.
- Délivrance à la commune pour l'affouage : parcelles 26-29-37-38.

Adopté à l'unanimité

### 16. Forêt : informations

Philippe LANTUEJOL présente les résultats de la vente de coupe de bois à LEVIER, sur les parcelles 7-8-11-12 pour un montant de 49 211 €.

190 affouagistes se sont inscrits.

Quatre arbres présentent des diamètres supérieurs à 45 cm. Ils seront abattus par des professionnels, sur les parcelles 22 et 41.

La coupe des bois est en cours.

### 17. Illuminations de Noël : information

La commission a décidé de maintenir la décoration traditionnelle de la façade de la mairie, la mise en place d'un grand sapin avec, cette année 400 lampes dont la plus grande partie en lampes économiques.

Le rond point des rues de la Mairie et du Collège et un autre site gardé secret seront décorés librement par les agents.

Les quatre axes principaux seront également décorés.

### 18. Fleurissement : information

Philippe LANTUEJOL tient à féliciter les agents pour la réussite du fleurissement 2013.

Un prix d'honneur a été remis par la C.A.G.B. pour le massif de l'église et de la mairie.

Le Comité Départemental du Tourisme a félicité la commune pour l'évolution et la bonne gestion de son fleurissement.

Des suggestions d'amélioration restent encore à étudier.

Le fleurissement d'automne a fait l'objet de courriers de satisfaction et de félicitation par des administrés.

## COMMISSION URBANISME

### 19. Etat des demandes d'urbanisme

TYPE	N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Objet de la demande	Décision
		Identification			
DP DÉPÔT	DP02653213C0062	PROUDHON Philippe	6 rue de la Messarde	Panneaux solaires sur toiture	Tacite
	DP02653213C0063	MILAN Christophe	49 rue Louis Pergaud	Panneaux solaires sur toiture	Tacite
	DP02653213C0064	COURGEY Gérard	5 rue de la Poste	Réfection de toiture, y compris zinguerie	En cours d'instruction
	DP02653213C0065	GROSPERRIN Guy	16 rue du Colombier	Pose de deux fenêtres de toit	En cours d'instruction
	DP02653213C0066	BEUZER Odile	2 rue Vincent d'Indy	Création d'un auvent monopan (carport) et d'un nouvel accès vers et sur le domaine public (dépose muret / clôture)	En cours d'instruction
DP DECISION	DP02653213C0054	GOY Hervé	3 rue des Hurlevants	Carport pour deux voitures	Tacite
	DP02653213C0055	LOEUILLET Isabelle	6 Grande Rue	Suppression de 5 cheminées et réfection de la toiture	Tacite - Effectif si l'Autorisation de Travaux (AT) est accordée (non déposée)
	DP02653213C0056	MAGOT Florian	25 rue des Hurlevants	Réalisation d'une clôture en parpaing d'une hauteur maximale de 1,20 ml	Tacite

	DP02653213C0057	JONAS Jérôme	18 rue du Colombier	Réalisation d'une piscine enterrée	Tacite
	DP02653213C0058	SIMONIN Fabrice	14B rue du Cheneau Blond	Réalisation d'une piscine enterrée	Tacite
	DP02653213C0059	VALLET Michel	9 ter rue Charles Bonnefoy	Pose d'une fenêtre de toit	Tacite
	DP02653213C0060	MOUCHOTTE Bernard	4 Allée du Clousey	Création d'une véranda	Accordée
	DP02653213C0061	BEUZER Odile	2 rue Vincent d'Indy	Changement d'un portail et d'un portillon	Tacite
	DP02653213C0062	PROUDHON Philippe	6 rue de la Messarde	Panneaux solaires sur toiture	Tacite
	DP02653213C0063	MILAN Christophe	49 rue Louis Pergaud	Panneaux solaires sur toiture	Tacite
<b>PCDÉPÔT</b>	PC02553213C0013	Conseil Général du Doubs	5 rue du Collège	Installation d'un bâtiment modulaire servant de restaurant dédié aux commensaux 70 m <sup>2</sup>	Complétude - En cours d'instruction
	PC02553213C0014	EG-Tech - EBLE Gilbert	Lieudit "Entre deux Velles" rue de la Mairie	Maison individuelle	En cours d'instruction
<b>PC DÉCISION</b>	PC02553203B0034(1)	MARTIN Michel	9 rue de la Fontaine	Modificatif du PC n°1 - Création de fenêtre en façade suite à la réhabilitation du grenier au-dessus du garage + création d'un garage pour deux véhicules	Accordée + prescriptions
	PC02553213C0009	SCI les 3 Chênes - CLIMENT Jean-Pierre	17 rue de l'industrie	Extension commerciale pour une surface de stockage complémentaire, non chauffée et non accessible au public	Accordée + prescriptions
<b>CUa DÉCISION</b>	CUa02553213C0040	SCP PASQUIER BOICHARD VIENNET La City 4 rue Gabriel Plançon 25044 Besançon cedex	25 rue du Hameau		Simple information
	CUa02553213C0041	SCP CUSENIER DOUGE 28 rue de la République BP132 25014 Besançon cedex	8 rue des Thuyas		Simple information
	CUa02553213C0042	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	20 rue des Frères Maire		Simple information
	CUa02553213C0043	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	7 rue Francis Bouton		Simple information
	CUa02553213C0044	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	3 rue de la Poste		Simple information
<b>TYPE</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Acheteur</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Application DPU simple</b>
<b>DIA</b>	DIA2013-26	BILLONDEAU Eric	QUARTI Franck	25 rue du Hameau	Non
	DIA2013-27	LABACCI Alexis et GAILLARD Stéphanie	LACROIX Jérôme et COLOMBAIN Valérie	8 rue des Thuyas	En cours d'instruction
	DIA2013-28	BOHAT Jacques et Margueritte	LUX Philippe et ALPHE Noémie	20 rue des Frères Maire	Non
	DIA2013-29	Indivision LURATI	SCI Elga représenté par LHOMMEE Evelyne	7 rue Francis Bouton	Non
	DIA2013-30	BOUCARD Guillaume	COCHARD Audrey	3 rue de la Poste Lieudit sur Roussot	Non
	DIA2013-31	MARTIN Michel	MAISONS CONTOZ	9 rue de la Fontaine	En cours d'instruction



## **20. P.L.U. et R.L.P. : enquête publique**

Patrice DI BENEDETTO rappelle que l'enquête se déroule du 13 novembre au 14 décembre et que le dossier est consultable en mairie pendant cette période.

Le 6 décembre une réunion est organisée, en mairie, avec l'ensemble des membres de la commission P.L.U. pour préparer les réponses aux avis des Personnes Publiques Associées avec l'aide du cabinet l'Atelier du Triangle, chargé du dossier.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

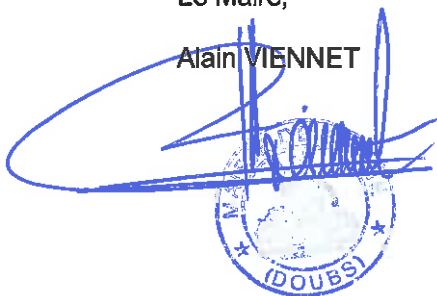
### **Dates à retenir**

- Prochain Conseil municipal      lundi 16 décembre 2013      à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 05

Le Maire,

Alain VIENNET



Le rapporteur,

Philippe LANTUEJOUL

